

Image not found or type unknown



# Criminalité et délinquance organisées

Par **Johnnyzero**, le **19/03/2010** à **13:00**

Bonjour,

Je voudrais savoir si une infraction de proxénétisme aggravée par la pluralité de victimes entre dans le cadre de la procédure de la délinquance organisée (706-73 du CPP) même si elle n'est pas commise en bande organisée.

Cordialement, John.